

Appel à demandes pour des projets de partenariats

Programme – Genre et droits à la communication

Appel lancé : le 24 mai 2021

Date limite pour les demandes : le 18 juin 2021



Projet mondial de monitoring des médias (GMMP, en anglais) 2020. Membres de l'équipe de Papouasie Nouvelle Guinée en pleine action. Photo : gracieuseté GMMP

La [WACC](#) est à la recherche de partenaires de la société civile provenant des pays faisant partie de la liste du [CAD](#)ⁱ intéressés à mettre en œuvre des projets d'un an qui appliquent les résultats du GMMP2020 pour faire progresser l'égalité des sexes dans et par les médias d'information.

Ceci est un appel très compétitif. La WACC soutiendra jusqu'à **six (6) projets** en vertu de cet appel à demandes. La date limite pour présenter une demande est le 18 juin 2021. La WACC communiquera avec vous à la fin du mois de juin 2021. **La WACC désiretrait que tous les projets sélectionnés débutent en juillet 2021.**

Si votre organisation est sélectionnée, la WACC contribuera une somme maximale de 15 000 EUR au budget de votre projet, alors que votre organisation contribuerait une somme minimale de 5 000 EUR **en argent comptant**, pour un budget total atteignant environ 20 000 EUR.

Les projets soutenus sous ce thème s'alignent avec l'un ou l'autre des Objectifs de développement durable (ODD).

Dans le cadre de leur partenariat avec la WACC, en plus d'obtenir de l'appui pour la mise en œuvre d'un projet d'un an, les partenaires seront admissibles à recevoir les formes de soutien suivantes :

- Occasion de participer à une rencontre de partage des connaissances organisée par la WACC sous le thème Développement durable et médias/communication (selon les restrictions de voyage);

- Occasion de recevoir une subvention de 600 EUR afin de sensibiliser le grand public au travail de votre organisation;
- Occasion de recevoir une subvention pour acheter du matériel de diffusion, de production médiatique et/ou de production d'énergie (p. ex. des panneaux solaires) pour soutenir le travail de votre organisation (la WACC couvrirait 75 % des coûts totaux alors que l'organisation sélectionnée contribuerait 25 % en argent comptant);
- Occasion de travailler avec d'autres partenaires de la WACC à une initiative conjointe visant à repérer et à présenter les meilleures pratiques liées à l'enjeu genre et communication, en participant à une conférence à l'échelle nationale, régionale ou internationale (selon les restrictions de voyage); et/ou
- Occasion d'avoir accès au matériel ressource sur les droits à la communication et sur les liens existant entre la communication et le développement durable via *Many Voices One World*, le forum virtuel de la WACC destiné à ses partenaires de projets.

Contexte

Le sixième GMMP a fourni de nouvelles données sur la situation de l'égalité des sexes dans le contenu des médias d'information à utiliser comme preuve d'actions de changement telles que la sensibilisation du public, l'éducation, le développement professionnel des médias et la défense des politiques des médias de genre. La WACC soutiendra les groupes de la société civile dans les pays de la liste du [CAD](#) qui ont participé au monitoring mondial pour mettre en œuvre des projets de suivi qui traitent des questions d'égalité des sexes identifiées dans les résultats nationaux. De tels projets qui appliquent les données probantes pourraient viser à, par exemple, : favoriser la littératie critique face aux médias chez les auditoires; rehausser la compréhension des professionnels des médias sur les dimensions de genre dans le cadre de leurs produits; exercer des pressions auprès des maisons de presse afin qu'elles adoptent et/ou mettent en vigueur des politiques relatives au genre et des lignes directrices en matière de reportage; faire du lobbying auprès des personnes chargées de l'élaboration de politiques et des autorités de réglementaires afin qu'elles intègrent les considérations « genre et médias » à leurs politiques.

Que veut accomplir la WACC?

La WACC est engagée à renforcer les voix du public et la participation à la communication chez les personnes et les communautés pauvres, marginalisées, exclues et démunies.

Les projets réaliseront l'un ou plusieurs des résultats attendus suivants :

- a) Une large connaissance par les organisations de médias, les journalistes, la société civile, les institutions de formation aux médias, les organismes de réglementation des médias et d'autres agents de changement pertinents, des résultats du GMMP2020 sur le statut de l'égalité des sexes dans les médias d'information; et/ou
- b) Des changements apportés aux politiques et à la pratique pour faire progresser l'égalité des sexes dans et par les médias d'information, à la suite des efforts de sensibilisation et de plaidoyer s'appuyant sur les données probantes.

Qui peut faire une demande?

Les organisations de la société civile provenant de pays faisant partie de la liste du [CAD](#) sont admissibles à demander du soutien. La WACC vérifiera la crédibilité et la réputation des organisations candidates. La WACC ne considérera qu'une demande à la fois d'une organisation donnée. La WACC n'accepte pas les demandes de la part d'individus ou d'institutions gouvernementales.

Ce que la WACC NE SOUTIENT PAS

- Les projets dont l'objectif premier est de générer des revenus
- Des demandes urgentes pour remplacer du matériel détruit
- Les programmes qui sont entièrement confessionnels quant au contenu et aux efforts de diffusion
- Achat et/ou entretien de terres, bâtiments, bureaux, véhicules et dépenses récurrentes comme les coûts de location ou de services publics
- Coûts d'exploitation institutionnels comme le salaire du personnel régulier, les fonds de dotation ou les fonds renouvelables
- Le matériel servant uniquement à l'administration des bureaux
- Les projets en cours ayant débuté avant la demande de soutien
- Publications périodiques actuelles ou nouvelles
- Coût du temps d'antenne
- Indemnités quotidiennes (bien que le coût direct de la nourriture et de l'hébergement dans le cadre des activités du projet soit couvert)
- Remboursement de dette, fonds de réserve et amortissement
- Propositions soumises par des individus ne représentant pas une organisation admissible
- Propositions soumises par des instances gouvernementales
- Les demandes de projets antérieures ayant été approuvées mais présentant un bilan médiocre quant à la production de rapports
- Des demandes antérieurement refusées par la WACC
- Un budget total excédant 30 000 EUR

Comment faire une demande

1. Veuillez remplir le Formulaire de demande de projet. (Voir le site Web de la WACC pour télécharger le formulaire).
2. Veuillez remplir le Modèle de budget (Veuillez n'utiliser que l'onglet « Monnaie locale »; n'entrez rien sous les onglets USD ou EUR). Si vous avez des difficultés avec le modèle de budget, utilisez votre propre format. (Voir le site Web de la WACC pour télécharger le formulaire).
3. Veuillez fournir deux (2) lettres de référence de la part de deux individus représentant des organisations nationales ou internationales vérifiables (autres que la vôtre) qui sont familières avec votre organisation. On s'attend à ce que les lettres émettent des commentaires sur le travail passé de votre organisation et sur l'aptitude de votre organisation à entreprendre le projet proposé.
4. Veuillez envoyer votre demande à projects@waccglobal.org . Veuillez utiliser la ligne d'objet : Programme – Genre et droits à la communication. **VEUILLEZ NE PAS ENVOYER LA DEMANDE À UNE AUTRE ADRESSE DE LA WACC.**

La date limite pour présenter une demande est le 18 juin 2021. La WACC communiquera avec vous à la fin du mois de juin 2021. **La WACC souhaite que tous les projets sélectionnés débutent en juillet 2021.**

Si votre organisation est sélectionnée, nous vous demanderons de fournir les documents suivants :

- a. Preuve d'enregistrement légal à titre d'organisation de la société civile sans but lucratif dans votre pays; et
- b. Le bilan financier le plus récent de votre organisation, préférablement vérifié.

À propos de la WACC

La [WACC](#) est une organisation internationale qui fait la promotion de la communication comme un droit humain fondamental, essentiel à la dignité des individus et à la communauté. La WACC œuvre avec tous ceux qui sont privés du droit de communiquer en raison de leur statut, de leur identité ou de leur sexe. Elle prône le plein accès à l'information et à la communication, et encourage l'ouverture et la diversité des médias. La WACC renforce les réseaux de communicateurs afin de faire progresser la paix, la compréhension et la justice. Pour en apprendre davantage sur l'engagement de la WACC à l'égard des droits à la communication, veuillez consulter le document de la WACC [Guide pratique sur les droits à la communication](#).

ⁱ http://www.oecd.org/dac/financing-sustainable-development/development-finance-standards/DAC_List_ODA_Recipients2018to2020_flows_En.pdf (en anglais)